

Tract SUD spécial grève

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

8
Décembre
2015

TROP, C'EST TROP ! TOUS EN GREVE LE 8 DECEMBRE

Alors que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires profitant d'une nouvelle disposition de la loi Macron prépare un plan de **1 200 000 actions gratuites dont 300 000 pour notre PDG** et le reste à répartir entre certains dirigeants, alors que le **nouvel actionnaire venu du Qatar** ne présage rien de bon concernant le droit social et l'égalité hommes-femmes, devant le **mépris affiché par notre PDG** lors de notre rencontre où il n'a apporté aucun crédit à la pétition signée par plus de 1 800 salariés, REAGISSEZ !

Pour **sauvegarder notre système de Mutuelle** basé sur des montants de cotisations fonction de notre salaire, pour **une politique salarié efficace et juste** qui n'oublie personne, qui soit le reflet des bénéfices fruits de notre travail, pour ne pas perdre chaque année encore de notre pouvoir d'achat, **REAGISSEZ !**

Suite à de nombreuses sollicitations des salariés, SUD Groupe GFI, la CFDT et la CGT appellent à une journée de grève, le mardi 8 décembre. Vous pouvez participer comme vous le souhaitez, en cessant le travail pendant 1 h, 2 h, ½ journée ou la journée complète. (Seul le temps précis déclaré sera décompté.)



RASSEMBLEMENT DEVANT VOS AGENCE LE 8 DECEMBRE

TOUS EN GREVE LE 8 DECEMBRE !

Un coup on gagne un coup on perd

Un jeu présenté par Vincent R.

Encore perdu ?
J'ai l'impression que
c'est souvent avec
votre jeu.

Allons allons,
un joueur qatari va
justement toucher
ses gains.



(voir article ci-contre)

MUTUELLE : MEPRIS ET INJUSTICE

La commission mutuelle et les organisations syndicales ont rencontré Vincent ROUAIX le 4 novembre. Vous avez lu notre compte-rendu, le PDG n'a rien fait d'autre que d'afficher **son mépris à l'égard des représentants du personnel**. Cela s'est confirmé lors de la paritaire du 27 novembre : Les hauts salaires sont toujours protégés et bénéficient d'un traitement de faveur.

Nous ne pouvons accepter cette différence de traitement et l'iniquité des propositions de la direction : **tout le monde doit participer de la même façon à l'effort demandé**.

Nous réclamons :

- ☞ Une cotisation sur les tranches C;
- ☞ Une cotisation du conjoint proportionnelle au salaire;
- ☞ Que la direction ne fasse pas des économies sur notre dos.

**Nous sommes tous acteurs de notre vie
Stop à l'injustice !**

**Venez manifester votre mécontentement lors
de la journée de grève le mardi 8 décembre.**

NAO : LA DIRECTION PERSISTE ET SIGNE, PAS D'AUGMENTATION COLLECTIVE !

Malgré nos demandes répétées et insistantes, aucune avancée non plus de ce côté-là. GFI ne veut pas d'une augmentation collective. La direction continue de **saupoudrer** quelques augmentations et primes exceptionnelles « au mérite » en toute **opacité**. Cette politique du « diviser pour mieux régner » continue d'isoler les salariés et surtout de diminuer leur pouvoir d'achat en toute tranquillité.

Et pendant ce temps-là, nos dirigeants s'octroient royalement des actions gratuites.

C'est la solidarité, version Vincent ROUAIX !!!

M. ROUAIX nous a dit « des fois on perd, des fois on gagne ». Mais le problème c'est que chez GFI ce sont toujours les mêmes qui gagnent.

Venez manifester votre mécontentement le jour de la grève, mardi 8 décembre.



MUTUELLE : APPEL A MANIFESTER !

Rappel des faits en novembre

- Le 4 novembre, Mr Rouaix a reçu la commission de suivi composée des 5 Organisations Syndicales et de 2 représentants du CCE. Le PDG n'a fait qu'afficher son mépris envers les **1 600** signataires de la pétition, les représentants syndicaux, et les salarié-e-s, écoutant sans bien entendre nos arguments et demandes (et 1800 signataires à ce jour).
- Le 27 novembre, la réunion paritaire sur la mutuelle n'a duré que 20 mn, où la direction a fait une proposition intermédiaire. La cotisation conjoint serait de **30,62 € en 2016** puis **40,83 € en 2017**, cependant pour combler le manque à gagner la cotisation des salarié-e-s passerait à 2,78% au lieu de 2,64%.

Cela donne le tableau pour 2016 suivant (**pour 2017 et après ce sera 10 € de plus**)

Le coût des options s'élèverait à **(2,54 € / 2,22 €)** sans forcément atteindre le même niveau de garantie actuel, encore en discussion.

Cotisation pour un salarié seul

Cotisation pour un salarié et son conjoint

salaire mensuel	Actuel	Futur en 2016	Ecart		salaire mensuel	Actuel	Futur en 2016	Ecart
1 000 €	10,40 €	12,82 €	+ 2,43 €		1 000 €	14,10 €	45,66 €	+ 31,56 €
2 000 €	20,79 €	23,11 €	+ 2,31 €		2 000 €	28,19 €	55,95 €	+ 27,75 €
3 000 €	31,19 €	33,39 €	+ 2,20 €		3 000 €	42,29 €	66,23 €	+ 23,94 €
7 000 €	68,39 €	74,54 €	+ 6,15 €		7 000 €	94,29 €	107,38 €	+ 13,09 €
10 000 €	96,14 €	105,40 €	+ 9,26 €		10 000 €	133,14 €	138,24 €	+ 5,10 €
15 000 €	142,39 €	132,96 €	- 9,42 €		15 000 €	197,89 €	165,80 €	- 32,08 €

La direction ne fait plus d'économie sur notre dos, mais ne participe en rien à l'augmentation que supporte les salarié-e-s.

En effet, les cotisations supplémentaires ne sont payées que par les salarié-e-s (cotisations des salarié-e-s + sur-cotisations des conjoint-e-s).

Aujourd'hui, où en est-on ?

La Direction évolue peu sur ses positions :

- elle **supprime toute cotisation sur la tranche C** des salaires (elle pèse **1,7M€** de la masse salariale, ce qui apporte environ **50K€** de cotisation). Ce manque à gagner sera pris dans la poche des salarié-e-s qui n'ont pas la chance d'avoir ce niveau de rémunération : **INJUSTICE !**
- elle **ne réduit plus sa participation dans le financement de la mutuelle** : mais elle ne participe pas à l'augmentation du montant total des cotisations: **INJUSTICE !**
- elle veut garantir l'équilibre du régime (environ **3%** de déficit en 2014, soit **170K€**) en s'acharnant sur les familles et particulièrement celles pour lesquelles le salaire Gfi est parmi les plus faibles (rappel : pour les salarié-e-s rémunéré-e-s à 2500 €/mois, cela coûtera environ **25€ de plus par mois** en cotisation « avec conjoint » en 2016, et **35€ de plus à partir de 2017**), soit 1,2 M€ de plus pris dans les poches des salarié-e-s : **INJUSTICE !**

APPEL A LA GREVE le 8 DECEMBRE 2015!

Le 8 décembre vous pouvez manifester votre mécontentement en vous rassemblant à 10h ou à 15h 30 en bas de votre immeuble en portant votre badge.

Vous pouvez aussi cesser le travail pendant 1h, 2h, 4h ou la journée comme vous le souhaitez. (1h de grève c'est entre 8 et 20 € pour la plupart d'entre nous)

Quelques infos pratiques sur comment faire grève :

- Un-e salarié-e se mettant en grève n'a pas d'obligation de délai de préavis. Il faut cependant en informer l'employeur. Une information préalable permet d'éviter tout doute en termes de sécurité et de responsabilité. Un mail suffit.
- La retenue de salaire est strictement proportionnelle au temps de grève, même de quelques minutes, et y compris s'agissant des salariés en forfait jours. En outre, aucune mesure discriminatoire telle qu'une suppression de prime ou d'augmentation ne pourra avoir lieu.
- Article L1132-2 du code du travail : "Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire (...) en raison de l'exercice normal du droit de grève."
- La saisie sur le CRA se fait en choisissant la rubrique "NP" et en indiquant le temps précis travaillé le 8 décembre et en indiquant en commentaire "Grève de xx heures".

